

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHAT/ CHATON

Conforme au L214-8 V et D214-32.4 du code rural et de la pêche maritime



L'acquisition d'un chat est un engagement à long terme, un acte réfléchi et accepté de tous les membres du foyer, qui doivent tous s'assurer que l'animal ne souffre pas en silence ;

Bien que le chat ne soit pas une espèce sociale, il demande présence et disponibilité ainsi qu'un enrichissement de son environnement afin de satisfaire ses instincts de chasse et d'exploration ;

Un chat doit être détenu avec implication et bienveillance dans des conditions compatibles avec les caractéristiques de son espèce et de sa race ;

Pour cela, je m'engage à suivre les conseils de l'association relatifs à son bon développement physique et psychique, contenus dans le document d'information qui est remis lors de l'adoption ;

Le chat doit être nourri quotidiennement et avec suffisance au moyen d'une alimentation adaptée à son âge. Il doit pouvoir disposer en permanence d'une eau propre et fraîche ;

L'espérance de vie du chat est en moyenne de 15 ans. L'estimation du coût annuel des dépenses pour votre chat peut grandement varier selon sa race, son poids, et la qualité de la nourriture choisie (croquettes seules ou avec pâtés).

Coûts liés à la vie de l'animal au quotidien :

- une alimentation de qualité garantie une meilleure santé,
- la litière coûte entre 100€ et 250€ par an,
- les dépenses engendrées pour équiper l'environnement du chat peuvent représenter 100€ à 300€ en fonction des besoins de votre animal

Coûts vétérinaires :

- les soins vétérinaires seront de 50€ à 200€ par an en moyenne (vaccination, antiparasitaire externe, vermifuge...)
- la stérilisation du chat peut coûter entre 100€ et 300€ en fonction du sexe et du type d'opération,
- les frais de santé peuvent augmenter avec l'âge du chat ou de pathologies particulières

Autres coûts à envisager :

- en cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, il faudra prévoir de le faire garder par un pet sitter ou une personne de confiance, ou bien de le prendre avec vous,
- des accidents du quotidien peuvent également engendrer des coûts de soins et d'hospitalisation. Il faudra veiller à sécuriser l'environnement du chat.

Mon chat sera régulièrement suivi afin d'effectuer les rappels vaccinaux et référé à un vétérinaire en cas de mal-être apparent ou de doute quant à un problème de santé ou à une souffrance. J'ai la possibilité de souscrire à une mutuelle santé pour la prise en charge d'une partie de ces frais ;

Un chat doit être régulièrement traité en prévention des parasites internes et externes ;

Il est conseillé de faire stériliser mon animal de compagnie et pour cela je prends contact avec un vétérinaire ;

Mon chat est identifié par puce (transpondeur) ou par tatouage référencé à la société I-CAD qui gère le fichier national des

carnivores domestiques. Je m'engage à signaler sans délai tout nouvel événement à l'I-CAD : changement d'adresse, changement de détenteur, déclaration de perte ou vol, décès de l'animal ;

En cas d'absence, d'hospitalisation ou de vacances, je dois prévoir de le faire garder et pour cela pourrai recourir à un mode de garde de type pension féline ou garde à domicile (pet-sitter) professionnelle ;

Je suis responsable de mon animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, je le déclare auprès de mon assurance Responsabilité Civile ;

Un chat ne doit pas être laissé en état de divagation. Je sais que cela constitue une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et 15 000€ d'amende ;

Abandonner un animal est illégal et puni de 3 ans de prison et 45 000€ d'amende.

Dans le cas où je ne pourrai conserver mon animal, je m'engage à prévenir l'association et à prendre toute mesure pour trouver une famille responsable à mon animal et le cas échéant, je contacterai un refuge ou une association de protection animale



REFUGE
21 route de la Garosse
33250 St Sauveur
refuge@quatrepatiesuntoit.fr
05.35.75.98.51

Siret : 91365930300033

Je soussigné(e) :

agissant en qualité de (futur acquéreur d'un chaton/chat)
m'engage vis-à-vis de mon chat à respecter les impératifs liés à la détention d'un animal de l'espèce féline.

Mention manuscrite à recopier : "J'atteste sur l'honneur n'avoir jamais fait l'objet d'une condamnation pour des faits de maltraitements animaux. Je m'engage expressément à respecter les besoins de mon chat."

Certificat d'engagement signé le : / /

Signature de l'acquéreur précédée de la mention "bon pour accord"